

## ARRETE DU MAIRE N° 58/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux à exécuter à 54610 Belleau Chemin de Morey par l'Entreprise ETR BLAISIN – 1 rue Large – 57170 Gremecey, pour le raccordement assainissement de la construction neuve de M. HAHL Alexandre et Mme AMSLER Christelle (PC N° 05405919N0005 déposé le 29/03/2019 et accordé par arrêté du Maire en date du 28/06/2019) et dossier d'assainissement non collectif validé par le SPANC en date du 08/04/2019,

Le Maire de la commune de Belleau,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.** Le chemin de Morey sera fermé à toutes circulations du mercredi 17 novembre 2021 au lundi 22 novembre 2021 inclus.

**Article 2.** La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise ETR BLAISIN – 1 rue Large à 57170 Gremecey, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

**Article 3.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

**Article 4.** La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

**Article 5.** Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex,  
Entreprise ETR BLAISIN – 1 rue Large – 57170 Gremecey,  
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 16 novembre 2021

**POUR LE MAIRE ET  
PAR DELEGATION**

Le Maire,

**Philippe BARTHELEMY**



*Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.*